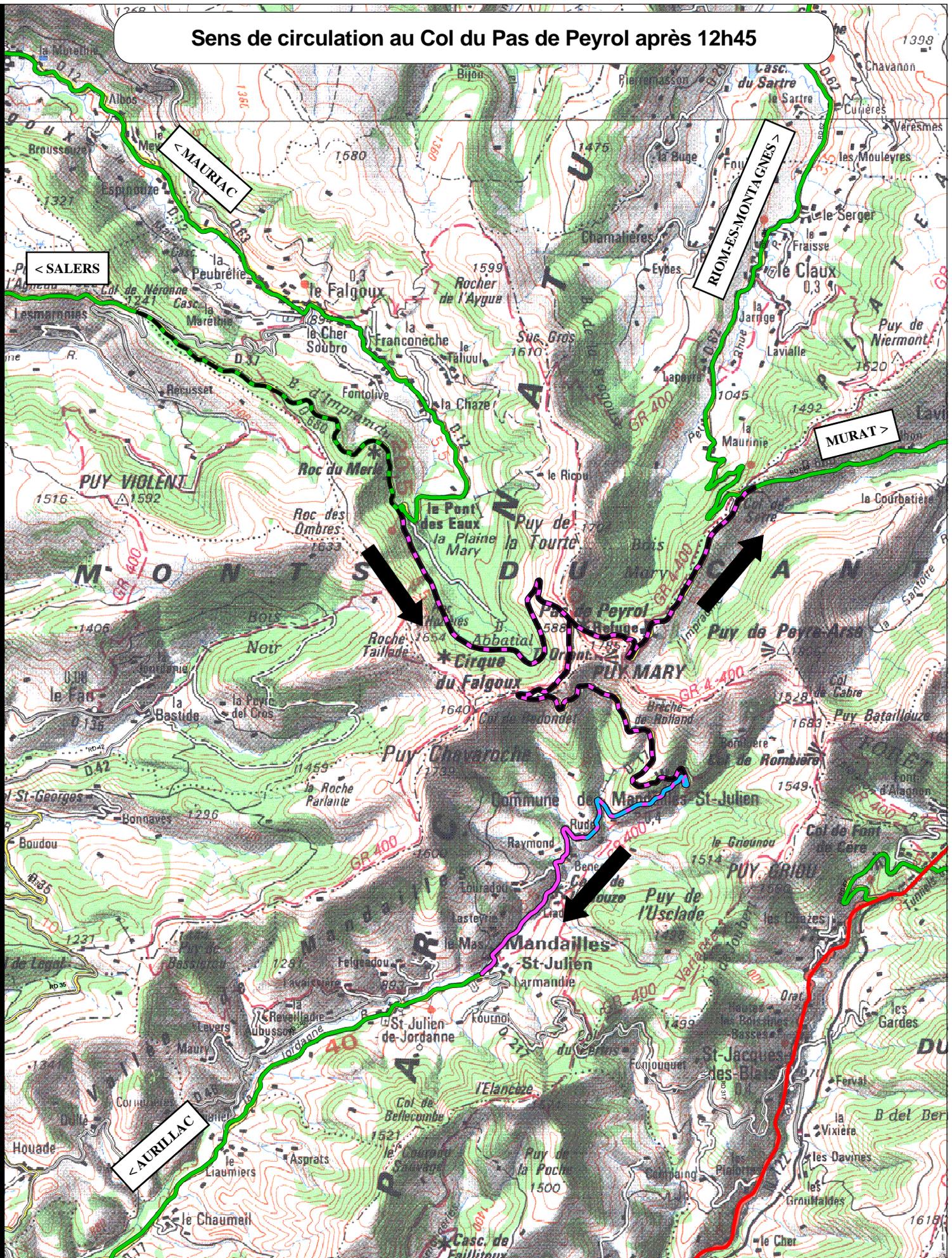


Sens de circulation au Col du Pas de Peyrol après 12h45



LÉGENDE :

- Réglementation de la circulation pour les autocars, les camping-cars et les véhicules de moins de 9 tonnes.
- ➔ Sens de circulation pour les autocars, les camping-cars et les véhicules de moins de 9 tonnes.
- - - - - Circulation interdite aux véhicules de plus de 9 tonnes (sauf véhicules de transports en commun) et aux véhicules tractant des caravanes
- - - - - Circulation également interdite aux véhicules tractant des caravanes entre Rudez et le Grand Tournat